

Zeitschrift: Die Sammlung : Geschenke, Erwerbungen, Konservierungen / Schweizerische Nationalmuseen = Les collections : dons, acquisitions, conservations / Musées Nationaux Suisses = Le collezioni : donazioni, acquisizioni, conservazioni / Musei Nazionali Svizzeri

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: - (2006-2007)

Artikel: Écu pistolet de la République de Genève, 1569

Autor: Roten, Hortensia von

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCU PISTOLET DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE, 1569

L'atelier monétaire de Genève fait partie des établissements de frappe monétaire les plus anciens de Suisse. Au début c'étaient les rois francs, et ensuite burgondes, qui y frappaient monnaie. Entre le 9^e et le 14^e siècle, le droit de monnayage revint aux évêques genevois, concurrencés par les comtes de Genève ainsi que, dès le 13^e siècle, par les comtes et les ducs de Savoie. Après sa séparation de la maison de Savoie, la Ville de Genève disposa enfin de sa propre régie monétaire pour la première fois en 1535. La frappe monétaire municipale était soumise à un contrôle rigoureux. Il importait aux autorités que les monnaies soient d'excellente qualité, et ce afin de prouver la crédibilité de l'Etat. La fonction principale revenait au maître monnayeur, qui était choisi parmi les représentants de la bourgeoisie genevoise et était souvent membre également du Grand Conseil.

Jusqu'à la fin du 18^e siècle, les monnaies genevoises avaient pratiquement toutes le même aspect. Un exemple typique à ce propos est représenté par l'écu pistolet de 1569 [1]. La pièce d'or montre à l'avant l'aigle impériale bicéphale portant sur la poitrine l'écusson de Genève. On y lit l'inscription: «GENEVA CIVITAS 1569» (Ville de Genève 1569). Le revers présente un soleil rayonnant, au milieu figure le monogramme du Christ «IHS». En guise d'inscription apparaît la devise à la fois des armoiries de la ville réformée de Genève et de tous les Réformés, qui voient dans la Réforme protestante le retour à la lumière: «POST TENEBRAS LUX G» (après les ténèbres la lumière). La lettre G indique le maître monnayeur Charles Goulaz, qui dirigea l'atelier monétaire avec Jean Rosset de 1564 à 1581.

Si les monnaies genevoises ne présentent pas une grande diversité au niveau de la forme, en revanche leurs dénominations sont nombreuses. En frappant plusieurs dénominations rattachées à différents systèmes monétaires, notamment le français, l'italien ou encore le savoyard, l'Etat cherchait à consolider leur importance dans les relations commerciales internationales. La frappe simultanée de monnaies d'or telles que les quadruples, les écus et les ducat en est un exemple typique. La ville avait frappé les premières pièces d'or après 1540, se basant sur l'écu d'or au soleil français introduit en 1519 par le roi François 1^{er}. Cependant, les écus d'or genevois ne furent pas reconnus de valeur équivalente en France et furent interdits. Vite retirés de la circulation, ils furent fondus et figurent ainsi, de nos jours, parmi les raretés numismatiques. A partir de 1562, Genève émit une nouvelle monnaie d'or à poids et teneur en or réduits appelée écu pistolet, qui correspondait aux monnaies d'or frappées par bon nombre de villes italiennes. L'écu pistolet s'imposa et fut frappé chaque année entre 1562 et 1586, ensuite de manière plus sporadique jusqu'en 1642. Ces monnaies sont rares, elles aussi, de nos jours. L'exemplaire de 1569 présenté ici manquait jusqu'à présent à la collection numismatique du Musée national suisse. La vente aux enchères d'un important fonds de monnaies provenant d'une ancienne collection privée zurichoise nous a offert l'opportunité de combler cette lacune.

1|



1| Écu pistolet, Genève, 1569. Or.
Ø 22,8 mm, 3,35 g. M 15593.